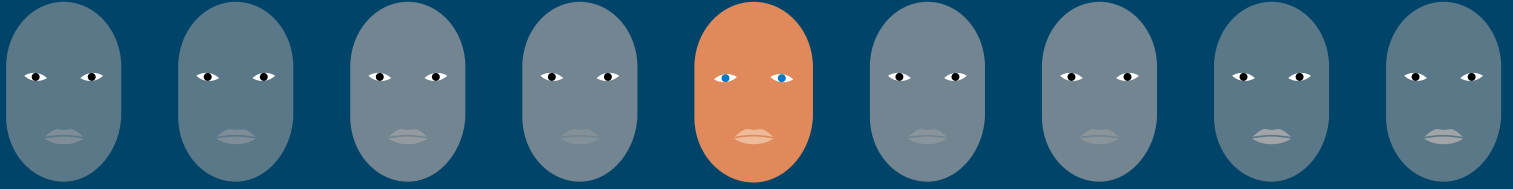


Harcèlement psychologique 2017

Décisions récentes importantes en matière de harcèlement psychologique
et leur impact pour les représentants syndicaux et patronaux



Montréal

Le 2 mai 2017
Omni Mont-Royal

Québec

Le 3 mai 2017
Delta Québec

Assistez au séminaire Harcèlement psychologique 2017 et mettez-vous à jour sur les décisions de l'année en matière de harcèlement psychologique au Québec ainsi que leur impact pour les syndicats et les employeurs en milieu de travail syndiqué.

Lors de cette conférence sur l'état du droit, des avocats expérimentés issus du milieu syndical et patronal vous aideront à comprendre l'importance de ces nouvelles décisions et comment celles-ci pourraient affecter votre obligations légales au travail.

PARTICIPEZ POUR CONNAÎTRE :

- Les décisions récentes importantes en matière de harcèlement psychologique au Québec
- L'impact de ces décisions pour les représentants syndicaux et patronaux
- Des conseils pratiques pour les syndicats et les employeurs

LA CONFÉRENCE S'ADRESSE :

- Aux représentants syndicaux
- Aux représentants patronaux en milieu de travail syndiqué
- Aux conseillers juridiques et avocats

Assistez à ce séminaire pratique d'une journée pour en apprendre davantage sur les décisions récentes importantes en matière de harcèlement psychologique et ce que celles-ci impliquent pour vous

8 H : INSCRIPTION

8 H 30 À 12 H :

Les obligations de l'employeur : mise à jour

Décisions récentes sur les droits et responsabilités de l'employeur en matière de harcèlement psychologique

Les obligations du syndicat : mise à jour

Décisions récentes sur les droits et responsabilités du syndicat en matière de harcèlement psychologique, incluant la protection des droits du prétendu harceleur

Les recours et remèdes : mise à jour

Décisions récentes sur les recours et remèdes qui s'offrent aux prétendues victimes de harcèlement psychologique

12 H : PAUSE REPAS

13 H 15 À 16 H 30 :

La conduite de l'enquête : mise à jour

Décisions récentes portant sur les enquêtes en matière de harcèlement psychologique

Ce qui constitue ou ne constitue pas du harcèlement psychologique : mise à jour

Décisions récentes sur ce qui constitue du harcèlement psychologique ou non

Cas pratique

Ce cas pratique, basé sur une décision récente rendue en matière de harcèlement psychologique, offre des conseils pratiques aux représentants syndicaux et patronaux

16 H 30 : CLÔTURE

LES CONFÉRENCIERS



Johanne Drolet
Avocate syndicale
Melançon Marceau
Grenier et Sciortino
Québec



Michel Héroux
Avocat patronal
Fasken Martineau
DuMoulin
Québec

3 Façons faciles de s'inscrire

- 1. par poste** Centre de formation patronale-syndicale
141 Avenue Bannatyne, bureau 250, Winnipeg (Manitoba) R3B 0R3
- 2. par télécopieur** 1-800-665-5990
- 3. par internet** www.Droitdutravail.ca

- Veuillez nous inscrire au séminaire **Harcèlement psychologique 2017** qui aura lieu à
 Montréal 2 mai **Québec** 3 mai
- Prière de m'informer de vos programmes à venir par courrier électronique (ci-dessous).
- Je suis avocat et souhaite recevoir les crédits pour la formation continue obligatoire requise par le Barreau du Québec.

Votre nom et celui de votre entreprise seront inscrits sur votre insigne nominatif. (Veuillez écrire lisiblement.)

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

NO DE TÉLÉPHONE _____ NO DE TÉLÉCOPIEUR _____

COURRIER ÉLECTRONIQUE _____

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant la tenue de l'événement.

- CHÈQUE CI-JOINT FAIT À L'ORDRE DE **CENTRE DE FORMATION PATRONALE-SYNDICALE**
- VEUILLEZ FACTURER MON ENTREPRISE, À L'ATTENTION DE : _____
- LE BON DE COMMANDE NO: _____
- EXEMPTION DE LA TPS, NO D'ENREGISTREMENT: _____
- EXEMPTION DE LA TVQ, NO D'ENREGISTREMENT: _____

Carte de crédit: VISA MASTERCARD AMEX DISCOVER

NO DE CARTE _____ CODE DE TROIS CHIFFRES _____

TITULAIRE _____ DATE D'EXPIRATION ____/____/____

SIGNATURE DU TITULAIRE _____

Adresse inexacte? Correspondance en double?

Veillez communiquer avec nous, sans frais, par télécopieur au 1-800-665-5990 et nous ferons les corrections nécessaires.

SÉMINAIRES

Harcèlement psychologique 2017

Montréal 2 mai
Québec 3 mai

The 2017 Accommodation Law Conference

Winnipeg 14 et 15 mars
Saskatoon 22 et 23 mars
Edmonton 19 et 20 avril
Vancouver 26 et 27 avril
Ottawa 24 & 25 mai

LIEUX

Omni Mont-Royal

1050 rue Sherbrooke O, Montréal
Tél (514) 878-2000

Delta Québec

690, boul. René Lévesque Est, Québec
Tél (418) 647-1717

FRAIS D'INSCRIPTION

Comprend des documents rédigés par des experts, certificat de participation, les petits déjeuners continentaux et des rafraîchissements. Les autres repas et l'hébergement sont aux frais des participants.

Individuel: 475\$ (+ 23,75 TPS + 47,38 TVQ = 546,13\$)

Groupe (3+) par personne: 445\$ (+ 22,25 TPS + 44,39 TVQ = 511,64\$)

Megagroupe (7+) par personne: 395\$ (+ 19,75 TPS + 39,40 TVQ = 454,15\$)

*Afin d'obtenir le tarif de groupe/megagroupe, les participants doivent être de la même entreprise ou section locale et s'inscrire ensemble. Les frais d'inscription à ce séminaire constituent une dépense de formation admissible aux fins de la Loi 90.

Les participants désirant annuler leur inscription doivent en aviser le Centre de formation patronale-syndicale par écrit au plus tard le 25 avril afin d'être intégralement remboursés (des frais d'annulation de 50 \$ seront toutefois exigés). Sinon, les frais d'inscription seront retenus en entier et une facture sera émise quant aux frais exigibles.

Les participants peuvent être remplacés en tout temps.

TPS no R122060569 | TVQ no 1015478400

AUX AVOCATS : Une demande de reconnaissance de cette activité de formation a été déposée auprès du Barreau du Québec dans le cadre de la formation continue obligatoire.



Cette formation est reconnue par l'Ordre des CRHA aux fins de la formation continue obligatoire, pour une durée de 6,25 heures.